



**Briefings de Bruxelles sur le développement rural
Série de réunions sur des questions de développement ACP-UE**

Session de briefing n° 13

**S'améliorer pour être compétitif dans un contexte mondialisé :
opportunités et défis pour les PME agricoles dans les pays ACP**

Mercredi 23 septembre 2009, 8h30 – 13h00

**Les investissements du secteur privé dans les zones rurales en Afrique :
le cas du Fonds d'Appui Africain pour le Développement de L'Entreprise (AECF)**

André Dellevoet – Africa Enterprise Challenge Fund (AECF)

Résumé

Qu'est-ce que l'AECF ?

L'objectif de l'*Africa Enterprise Challenge Fund* (AECF) est de promouvoir la croissance en faveur des pauvres d'Afrique, et d'ainsi stimuler l'emploi, la subsistance et les revenus afin de réduire la pauvreté. **L'objet** du fonds est d'inciter des entrepreneurs du secteur privé africain à innover et à trouver des solutions rentables permettant d'améliorer l'accès au marché et son fonctionnement en faveur des pauvres, en particulier dans les zones rurales. Ce concept est également connu sous l'appellation « *Making Market Work for the Poor* » (MMW4P – littéralement « Faire fonctionner le marché pour les pauvres »).

L'AECF poursuit son objectif et son objet grâce à trois principaux **facteurs** :

1. Un mécanisme robuste, flexible et transparent, établi et gouverné efficacement afin de financer des projets innovants générant des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux substantiels pour les pauvres des zones rurales qui ne s'en seraient pas sortis sans le soutien de l'AECF. Le mécanisme octroie des allocations sous la forme d'aides (remboursables) aux entreprises privées d'Afrique sub-saharienne, le tout via un processus ouvert, concurrentiel et transparent de vagues multiples d'engagements et d'opportunités de financement ciblées.
2. Il est avéré que de nombreux pauvres d'Afrique bénéficient directement de la viabilité commerciale des nouveaux modèles commerciaux et des nouvelles technologies.
3. Un changement systémique plus large (au-delà de l'impact spécifique des projets) est stimulé en faveur des pauvres, via la reproduction, les politiques, et un changement institutionnel permettant à un nombre encore plus important de populations défavorisées de bénéficier de l'innovation.

L'AECF se concentrera sur des secteurs particulièrement importants pour les pauvres : la finance et l'agriculture. Dans le secteur financier, tout projet impliquant des services financiers aux pauvres ou aux entreprises leur permettant de subsister sera considéré comme rencontrant les deux conditions d'amélioration de l'accès au financement et d'approfondissement financier. Les aides (remboursables) soutiendront des solutions novatrices permettant d'étendre les services financiers vers des zones rurales et de nouveaux moyens de distribution pour atteindre les clients plus défavorisés. Des programmes similaires sont par le passé parvenus à fournir aux consommateurs des zones rurales des services financiers aussi bien bancaires (épargne, prêts et services de transaction) que non bancaires (assurances). Voilà qui fut possible via des méthodes de distribution et des solutions technologiques novatrices. Un meilleur accès aux services financiers bénéficie directement aux populations pauvres (en tant qu'utilisateurs de ces services) mais aussi indirectement, via l'approfondissement financier qui stimule la croissance et les revenus des pauvres.

Le **secteur agricole** concerne toute activité commerciale liée à l'agriculture, de la production à la commercialisation de produits finis¹. Dans ce secteur, les aides provenant des fonds précédents sont parvenues à (1) stimuler les chaînes d'approvisionnement locales, créant ainsi une demande efficace pour la production de petits exploitants ; (2) aider les entreprises fournissant des services intermédiaires aux petits agriculteurs à octroyer à ces exploitants un meilleur accès aux marchés d'intrants et de production, ainsi qu'au transfert de connaissance (extension) et d'information ; et (3) à introduire de nouvelles méthodes de production et établir des processus de production locaux là où il n'existait pas encore. Ces interventions ont bénéficié directement à un grand nombre de pauvres, tant producteurs qu'employés d'exploitants ruraux et d'entreprises agricoles. Le bénéfice indirect de ces projets a également été substantiel grâce à leur reproduction.

Au sein de ces secteurs, il s'agira de repousser les frontières de l'innovation au-delà des zones rurales. Voilà qui pourrait se faire via des projets adoptant un angle totalement rural, ou via des projets bénéficiant aussi bien aux pauvres des zones rurales qu'à ceux des zones urbaines. Les projets bénéficiant uniquement aux pauvres des zones urbaines ne seraient en revanche pas prioritaires.

Les premiers projets de l'AECF semblent confirmer le bien-fondé de cette approche. Quelques exemples :

- 1) Moninet : introduction de services bancaires et de paiement mobiles novateurs en Afrique de l'Est, donnant accès à quelque 800 000 clients à des services financiers à un coût raisonnable d'ici la fin de la troisième année du projet.
- 2) Le *Ghana Grain Partnership* : développement d'une chaîne de valeur pour le maïs au Ghana, permettant d'augmenter substantiellement les revenus de 10 000 petits exploitants.
- 3) Amélioration de la petite production de cacao en Sierra Leone, permettant d'augmenter les revenus de 16 000 agriculteurs.

Au total, durant sa première année de fonctionnement, l'AECF a déjà constitué un portefeuille qui bénéficiera à plus de 4 millions de petits agriculteurs et leurs familles.

Comment le fonds est-il financé ?

Les donateurs ayant déjà accepté de contribuer à l'AECF sont la Banque africaine de développement (BAD), le Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (GCAP), le Département britannique pour le développement international (DfID), le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) et le ministère néerlandais des Affaires étrangères. D'autres donateurs pourraient s'y ajouter.

Jusqu'à présent, le fonds dispose d'un capital de départ de 36 millions USD. L'objectif est de parvenir à 100 millions USD en 3 ans.

Comment fonctionne le fonds ?

Les candidats du secteur privé peuvent soumettre leurs propositions de projets à chaque vague d'appels d'offres (4 fois par an). Tout d'abord, il suffit de remettre une description succincte du projet : celle-ci peut être remplie et soumise en ligne. Une fois que cette description est approuvée par le comité d'investissement indépendant, le candidat est invité à soumettre un plan financier complet. Une fois ce plan approuvé par le comité d'investissement, un contrat liant l'AGRA et le candidat est conclu. Le processus entier dure environ 5 mois.

Le candidat est également responsable de la mise en œuvre du projet. La gestion du fonds (en ce compris les procédures d'appels d'offres, le suivi et l'évaluation) a été confiée à KPMG et à ses partenaires.

Offres sur mesure

Le fonds est un mécanisme très flexible. Nous pouvons diversifier nos services aux donateurs en proposant des opportunités spécifiques pour certaines questions ou secteurs, ou encore pour un rayon géographique donné. A titre d'exemple, les opportunités peuvent concerner exclusivement les États post-conflituels et le microfinancement. Notez cependant que la méthodologie de l'AECF demeure la même.

Pour plus d'informations, consultez : www.aecfafrica.org

¹ Le secteur couvre (1) la production agricole, (2) la production et l'approvisionnement en intrants agricoles tels que les semences, les fertilisants, les pesticides et les machines agricoles (ou l'importation, la vente en gros, l'emballage et la vente au détail de tels produits lorsqu'ils ne sont pas produits localement), (3) la transformation agricole (transformation de biens agricoles en produits commercialisables), et (4) les activités postérieures à la récolte et à la transformation, telles que l'entreposage, la vente en gros, la vente au détail, le transport et l'exportation. Il peut également couvrir d'autres activités commerciales permettant d'augmenter les revenus que les pauvres tirent de l'agriculture, notamment via l'accès au savoir et à l'information.